



# Assemblée générale

Distr. générale  
5 avril 2000  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-quatrième session

Point 118 de l'ordre du jour

### **Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies**

#### **Rapport de la Cinquième Commission**

*Rapporteur* : M. Jan Piotr **Jaremczuk** (Pologne)

#### **I. Introduction**

1. Les recommandations antérieures que la Cinquième Commission a faites à l'Assemblée générale au sujet du point 118 de l'ordre du jour figurent dans les rapports publiés sous les cotes A/54/511 et Add.1.
2. La Cinquième Commission a repris l'examen du point 118 à ses 52e, 53e et 58e séances, les 17, 21 et 31 mars 2000. Les déclarations et observations formulées au cours du débat sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (A/C.5/54/SR.52, 53 et 58).
3. Outre les documents énumérés dans les rapports publiés sous les cotes A/54/511 et Add.1, la Commission était saisie des documents ci-après :

##### **Rapports du Bureau des services de contrôle interne**

- a) Notes du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen du programme et des pratiques administratives du secrétariat du Centre du commerce international CNUCED/OMC (A/51/933) et les observations y relatives du Corps commun d'inspection (A/52/575);
- b) Notes du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne relatif à l'enquête menée sur un conflit d'intérêts présumé au Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) (A/52/339) et les observations y relatives du Corps commun d'inspection (A/52/339/Add.1);
- c) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur les audits des commissions régionales (A/52/776);

- d) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen de la gestion du programme de la Division de la prévention du crime et de la justice pénale (A/52/777);
- e) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne relatif à l'audit de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (A/52/821);
- f) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation des achats de Lysol effectués par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (A/52/887);
- g) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'enquête concernant une éventuelle utilisation insuffisante de compétences spécialisées pour la planification des achats de services de transport aérien dans les missions de maintien de la paix (A/52/1010);
- h) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit des programmes d'assurance commerciale (A/52/1020);
- i) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit du programme d'assurance maladie de l'Organisation des Nations Unies (A/53/467);
- j) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'enquête relative aux allégations selon lesquelles un fonctionnaire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement aurait volé des fonds (A/53/811);
- k) Notes du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen des services communs (A/54/157) et les observations y relatives du Corps commun d'inspection (A/54/157/Add.1);
- l) Notes du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (A/54/334) et les observations y relatives du Corps commun d'inspection (A/54/334/Add.1);
- m) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne concernant l'enquête menée sur le bureau extérieur au Liban de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient (A/54/367);
- n) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit de la gestion des centres de conférences de la Commission économique pour l'Afrique et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (A/54/410);
- o) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'enquête consécutive à des allégations concernant un projet de la CNUCED relatif au commerce électronique (A/54/413);

**Rapports du Corps commun d'inspection**

p) Notes du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Services communs des organismes des Nations Unies à Genève, première partie, Vue d'ensemble de la coopération et de la coordination administratives » (A/53/787), ainsi que ses observations et celles du Comité administratif de coordination relatives audit rapport (A/54/635);

q) Notes du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Examen du Comité administratif de coordination et de ses mécanismes » (A/54/288) ainsi que ses observations et celles du Comité administratif de coordination relatives audit rapport (A/54/288/Add.1);

**Renforcement des mécanismes de contrôle externe**

r) Note du Secrétaire général transmettant les observations du Comité des commissaires aux comptes sur les conséquences de la prolongation éventuelle du mandat des commissaires aux comptes (A/49/368);

s) Note du Secrétaire général transmettant les vues du Comité des commissaires aux comptes touchant l'amélioration des fonctions de contrôle (A/49/471);

t) Rapport du Secrétaire général sur l'examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (A/49/633);

u) Note du Secrétaire général transmettant une note du Corps commun d'inspection contenant une mise à jour de la position de ce dernier sur le renforcement des mécanismes de contrôle externe (A/51/674);

v) Notes du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Une plus grande cohérence pour un contrôle renforcé dans le système des Nations Unies » (A/53/171) et les observations y relatives du Comité administratif de coordination (A/53/171/Add.1);

w) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur une plus grande cohérence pour un contrôle renforcé dans le système des Nations Unies (A/53/670);

x) Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa trente-neuvième session<sup>1</sup>;

**Pratiques de l'Organisation des Nations Unies en matière d'externalisation**

y) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen des pratiques de l'Organisation des Nations Unies en matière d'externalisation (A/51/804);

z) Notes du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « L'externalisation en tant qu'impératif de compétitivité pour les organismes des Nations Unies » (A/52/338) et les observations y relatives du Comité administratif de coordination (A/52/338/Add.1);

---

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément No 16 (A/54/16).

aa) Rapport du Secrétaire général sur les pratiques de l'Organisation des Nations Unies en matière d'externalisation (A/53/818);

bb) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/53/942);

#### **Définition des besoins urgents**

cc) Rapport du Secrétaire général intitulé « Réforme des achats : définition des besoins urgents » (A/54/650)<sup>2</sup>;

#### **Amélioration des méthodes de travail de la Cinquième Commission**

dd) Propositions présentées par le Président de la Cinquième Commission pour l'amélioration des méthodes de travail de la Commission (A/C.5/52/L.58).

## **II. Examen des propositions**

### **A. Projet de résolution A/C.5/54/L.44**

4. À la 58e séance, le 31 mars, le représentant de la Pologne, Rapporteur de la Commission et coordonnateur des consultations officielles sur la question, a présenté, au nom du Président, un projet de résolution intitulé « Rapports du Corps commun d'inspection » (A/C.5/54/L.44).

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/54/L.44, sans le mettre aux voix (voir par. 17, projet de résolution I).

### **B. Projet de résolution A/C.5/54/L.48**

6. À la 58e séance, le 31 mars, le représentant des Pays-Bas a présenté, au nom du Président et en qualité de coordonnateur des consultations officielles sur la question, un projet de résolution intitulé « Pratiques de l'Organisation des Nations Unies en matière d'externalisation » (A/C.5/54/L.48).

7. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/54/L.48, sans le mettre aux voix (voir par. 17, projet de résolution II).

### **C. Projet de résolution A/C.5/54/L.55**

8. À la 58e séance, le 31 mars, le représentant de la Belgique a présenté, au nom du Président et en qualité de coordonnateur des consultations officielles sur la question, un projet de résolution intitulé « Rapports du Bureau des services de contrôle interne » (A/C.5/54/L.55).

---

<sup>2</sup> À la 53e séance de la Cinquième Commission, le 21 mars, le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a fait une déclaration au sujet du rapport du Secrétaire général intitulé « Réforme des achats : définition des besoins urgents » (A/54/650) (voir A/C.5/54/SR.53).

9. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/54/L.55 sans le mettre aux voix (voir par. 17, projet de résolution III).

10. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant de Cuba a fait une déclaration (voir A/C.5/54/SR.58).

#### **D. Projet de décision A/C.5/54/L.43**

11. À la 58e séance, le 31 mars, le représentant des Pays-Bas a présenté, au nom du Président et en qualité de coordonnateur des consultations officielles sur la question, un projet de décision intitulé « Réforme des achats : définition des besoins urgents » (A/C.5/54/L.43).

12. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.5/54/L.43 sans le mettre aux voix (voir par. 18, projet de décision I).

#### **E. Projet de décision A/C.5/54/L.50**

13. À la 58e séance, le 31 mars, le Président a présenté, à l'issue de consultations officielles dont la coordination a été assurée en son nom par le représentant du Zimbabwe, un projet de décision intitulé « Renforcement des mécanismes de contrôle externe » (A/C.5/54/L.50).

14. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.5/54/L.50, sans le mettre aux voix (voir par. 18, projet de décision II).

15. Après l'adoption du projet de décision, le représentant de Cuba a fait une déclaration (voir A/C.5/54/SR.58).

#### **F. Examen d'un projet de décision proposé par le Président**

16. À la 58e séance, le 31 mars, la Commission, ayant entendu une déclaration du Président, a décidé, sur la proposition de celui-ci et sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale de reporter l'examen de la question de l'amélioration des méthodes de travail de la Cinquième Commission à la deuxième partie de la reprise de sa cinquante-quatrième session (voir par. 18, projet de décision III).

### **III. Recommandations de la Cinquième Commission**

17. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution ci-après :

## Projet de résolution I Rapports du Corps commun d'inspection

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* la résolution 1999/66 du Conseil économique et social, en date du 16 décembre 1999, relative au rapport du Corps commun d'inspection sur l'examen du Comité administratif de coordination et de ses mécanismes,

*Ayant examiné* le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Examen du Comité administratif de coordination et de ses mécanismes »<sup>3</sup> et les observations y relatives du Secrétaire général et du Comité administratif de coordination<sup>4</sup>,

*Ayant également examiné* le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Services communs des organismes des Nations Unies à Genève, première partie, Vue d'ensemble de la coopération et de la coordination administratives »<sup>5</sup>, et les observations y relatives du Secrétaire général et du Comité administratif de coordination<sup>6</sup>, ainsi que le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen des services communs à l'Organisation des Nations Unies<sup>7</sup>,

1. *Prend note* du rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Examen du Comité administratif de coordination et de ses mécanismes », et des observations y relatives du Secrétaire général et du Comité administratif de coordination, à l'exception du paragraphe 42<sup>4</sup>;

2. *Souscrit* aux recommandations formulées par le Corps commun dans le rapport intitulé « Services communs des organismes des Nations Unies à Genève, première partie, Vue d'ensemble de la coopération et de la coordination administratives »<sup>5</sup> et aux observations y relatives du Secrétaire général et du Comité administratif de coordination<sup>6</sup>;

3. *Souligne* que la formule des services communs à Genève devrait être pour les organisations et les responsables un moyen parmi beaucoup d'autres de se procurer des biens et services de la manière la plus efficace et la plus économique;

4. *Invite* le Corps commun à continuer d'étudier la question du recours éventuel à des services communs dans d'autres villes où l'ONU et d'autres institutions du système des Nations Unies ont des bureaux, et à lui rendre compte;

5. *Souligne* que le Corps commun doit utiliser les données les plus récentes dans ses rapports et demande pour cela au Secrétaire général et aux chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies de lui communiquer des données à jour

6. *Demande* au Secrétaire général de veiller, en coordination avec le Corps commun, à ce que les rapports de celui-ci et les observations y relatives du Secrétaire général et du Comité administratif de coordination soient publiés en temps voulu, afin que l'Assemblée et tous les autres organes directeurs puissent rapidement se prononcer à leur sujet;

---

<sup>3</sup> A/54/288.

<sup>4</sup> A/54/288/Add.1.

<sup>5</sup> A/53/787.

<sup>6</sup> A/54/635.

<sup>7</sup> A/54/157.

7. *Encourage* le Secrétaire général et le Comité administratif de coordination à prendre des mesures concrètes pour renforcer les services communs, et invite les organes délibérants d'autres organisations à prendre une décision analogue en s'inspirant de la présente résolution;

8. *Prie* le Corps commun de continuer d'améliorer ses rapports, conformément aux dispositions relatives à leur suivi qu'elle a approuvées par sa résolution 54/16 du 29 octobre 1999, en particulier celles figurant au paragraphe 4 de l'annexe I du rapport annuel du Corps commun portant sur la période allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997<sup>8</sup>;

9. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte à sa cinquante-sixième session des mesures prises en application du paragraphe 7 ci-dessus.

## **Projet de résolution II**

### **Pratiques de l'Organisation des Nations Unies en matière d'externalisation**

*L'Assemblée générale,*

*Ayant examiné* le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen des pratiques de l'Organisation des Nations Unies en matière d'externalisation<sup>9</sup>, le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « L'externalisation en tant qu'impératif de compétitivité pour les organismes des Nations Unies »<sup>10</sup> et les observations du Comité administratif de coordination y relatives<sup>11</sup>, le rapport du Secrétaire général sur les pratiques de l'Organisation des Nations Unies en matière d'externalisation<sup>12</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>13</sup>,

1. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que, pour justifier le recours à l'externalisation, les directeurs de programme soient guidés par les considérations indiquées au paragraphe 4 de son rapport<sup>12</sup> et par les objectifs énoncés au paragraphe 13;

2. *Approuve* les directives régissant le recours à l'externalisation à l'Organisation des Nations Unies formulées dans le rapport du Secrétaire général<sup>12</sup>, en attendant d'examiner le rapport demandé au paragraphe 3 ci-après;

3. *Prie* le Secrétaire général de définir, de manière plus détaillée et avec des justifications, des critères permettant de déterminer quels services et activités devraient ou ne devraient pas être externalisés, et de lui faire rapport à ce sujet lors de sa cinquante-cinquième session.

<sup>8</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément No 34 (A/52/34).

<sup>9</sup> A/51/804.

<sup>10</sup> A/52/338.

<sup>11</sup> A/52/338/Add.1.

<sup>12</sup> A/53/818.

<sup>13</sup> A/53/942.

### **Projet de résolution III**

#### **Rapports du Bureau des services de contrôle interne**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant ses résolutions 48/218 B du 29 juillet 1994 et 54/244 du 23 décembre 1999,*

1. *Prend note* des rapports ci-après :
  - a) Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit des programmes d'assurance commerciale<sup>14</sup>;
  - b) Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur les audits des commissions régionales<sup>15</sup>;
  - c) Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains<sup>16</sup>;
  - d) Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit du programme d'assurance maladie de l'Organisation des Nations Unies<sup>17</sup>;
  - e) Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'enquête relative aux allégations selon lesquelles un fonctionnaire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement aurait volé des fonds<sup>18</sup>;
  - f) Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen des services communs<sup>19</sup> et observations y relatives du Corps commun d'inspection<sup>20</sup>;
  - g) Rapport du Bureau des services de contrôle interne concernant l'enquête menée sur le bureau extérieur au Liban de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient<sup>21</sup>;
  - h) Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit de la gestion des centres de conférence de la Commission économique pour l'Afrique et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique<sup>22</sup>;
  - i) Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'enquête consécutive à des allégations concernant un projet de la CNUCED relatif au commerce électronique<sup>23</sup>;
  - j) Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation des achats de Lysol effectués par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés<sup>24</sup>;

---

<sup>14</sup> A/52/1020.

<sup>15</sup> A/52/776.

<sup>16</sup> A/52/821.

<sup>17</sup> A/53/467.

<sup>18</sup> A/53/811.

<sup>19</sup> A/54/157.

<sup>20</sup> A/54/157/Add.1.

<sup>21</sup> A/54/367.

<sup>22</sup> A/54/410.

<sup>23</sup> A/54/413.

<sup>24</sup> A/52/887.

k) Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'enquête concernant une éventuelle utilisation insuffisante de compétences spécialisées pour la planification des achats de services de transport aérien dans les missions de maintien de la paix<sup>25</sup>;

2. *Prend note également* du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen du Bureau de la coordination des affaires humanitaires<sup>26</sup> et des observations y relatives du Corps commun d'inspection<sup>27</sup>;

3. *Demande* qu'à l'avenir les directives des organes délibérants relatives aux activités du Bureau de la coordination des affaires humanitaires soient rappelées dans les rapports du Bureau des services de contrôle interne le concernant, et que les directives de ces organes soient systématiquement mentionnées dans les rapports du Bureau;

4. *Prend note* du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen du programme et des pratiques administratives du Centre du commerce international CNUCED/OMC<sup>28</sup>, et des observations y relatives du Corps commun d'inspection<sup>29</sup>, en réaffirmant que la fusion de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et du Centre du commerce international n'a pas été approuvée par les organes directeurs compétents;

5. *Prend note également* du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen de la gestion du programme de la Division de la prévention du crime et de la justice pénale<sup>30</sup>, en réaffirmant que les organes directeurs compétents sont seuls habilités à annuler des mandats concernant la prévention du crime et la justice pénale;

6. *Prend note en outre* du rapport du Bureau des services de contrôle interne concernant l'enquête menée sur un conflit d'intérêts présumé au Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)<sup>31</sup> et des observations y relatives du Corps commun d'inspection<sup>32</sup>, en réaffirmant que les États Membres sont seuls habilités à approuver des amendements au Statut du personnel et à ratifier des amendements au Règlement du personnel.

\* \* \*

18. La Commission recommande également à l'Assemblée générale d'adopter les projets de décision ci-après :

<sup>25</sup> A/52/1010.

<sup>26</sup> A/54/334.

<sup>27</sup> A/54/334/Add.1.

<sup>28</sup> A/51/933.

<sup>29</sup> A/52/575.

<sup>30</sup> A/52/777.

<sup>31</sup> A/52/339.

<sup>32</sup> A/52/339/Add.1.

## **Projet de décision I**

### **Réforme des achats : définition des besoins urgents**

L'Assemblée générale approuve la définition des besoins urgents qui figure à l'annexe du rapport du Secrétaire général<sup>33</sup>, étant entendu que les termes « à un manque de planification ou à des craintes » sont remplacés par « à un manque de planification, à une mauvaise gestion ou à des craintes ».

## **Projet de décision II**

### **Renforcement des mécanismes de contrôle externe**

L'Assemblée générale prend note des documents ci-après :

- a) Rapport du Secrétaire général sur l'examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies<sup>34</sup>;
- b) Note du Secrétaire général transmettant les observations du Comité des commissaires aux comptes sur les conséquences de la prolongation éventuelle du mandat des commissaires aux comptes<sup>35</sup> et observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la question<sup>36</sup>;
- c) Note du Secrétaire général transmettant les vues du Comité des commissaires aux comptes touchant l'amélioration des fonctions de contrôle<sup>37</sup>;
- d) Note du Corps commun d'inspection contenant une mise à jour de sa position sur le renforcement des mécanismes de contrôle externe<sup>38</sup>.

## **Projet de décision III**

### **Amélioration des méthodes de travail de la Cinquième Commission**

L'Assemblée générale décide de reporter l'examen de la question intitulée « Amélioration des méthodes de travail de la Cinquième Commission » à la seconde partie de la reprise de sa cinquante-quatrième session.

---

<sup>33</sup> A/54/650.

<sup>34</sup> A/49/633.

<sup>35</sup> A/49/368.

<sup>36</sup> A/49/547, par. 14 à 20.

<sup>37</sup> A/49/471.

<sup>38</sup> A/51/674.